

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La nécessité d'un débat public sans zones d'ombre



Nous sommes à un tournant. Soit nous prolongeons le système énergétique français tel qu'il existe actuellement, au risque de le mettre durablement sous perfusion, notamment avec l'argent du contribuable. Soit nous actons un changement de modèle, qui s'appuie sur une baisse de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables. La nouvelle Feuille de route énergétique de la France à 2023 et 2028 - la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - actuellement en préparation, devra aller clairement dans cette seconde voie.

Le débat public sur la PPE, organisé par la Commission nationale du débat public du 19 mars à fin juin 2018, doit être l'occasion de mettre tous les sujets sur la table, qu'il s'agisse des risques et des déchets nucléaires, mais aussi des grands enjeux d'évolution de la mobilité ou encore de la massification de la rénovation performante des logements. De même, l'implication des territoires et des acteurs locaux, la création de valeur et d'emplois, la lutte contre la précarité énergétique, la solidarité entre territoires, les transitions professionnelles ou la qualité de l'air sont des sujets qui ne pourront pas être mis de côté.

Pourtant, le Ministère de la Transition énergétique et solidaire, maître d'ouvrage du débat public sur la PPE, voudrait que ce débat soit circonscrit à certains scénarios énergétiques.

Face aux résistances de l'ancien monde, les précurseurs d'un nouveau modèle énergétique pour la France montrent la voie : collectivités territoriales, entreprises, citoyens, associations... les exemples de ce à quoi pourraient ressembler le paysage énergétique français en 2030 ou 2050 ne manquent pas.

Le gouvernement, dans le cadre de la PPE, fera un choix pour les 10 ans à venir, ce qui nécessite un débat public sans zone d'ombre et la prise en compte des résultats de ce débat par le gouvernement.

La baisse probable de la consommation d'électricité en France : une vérité qui dérange ?

Le 7 novembre dernier, alors que le gestionnaire du réseau d'électricité (RTE) venait de présenter son Bilan Prévisionnel pour 2035, le Ministre de la Transition écologique et solidaire annonçait le report de l'objectif de baisse à 50 % de la part du nucléaire, prévu pour 2025 dans la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, changeant ainsi le cadre de la PPE sans proposer de réelle alternative. Pourtant, les ateliers de préparation de la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - qui doit définir les trajectoires de consommation et le mix énergétique et électrique pour répondre à cette demande - étaient loin d'être finalisés.

Cette annonce a fait passer au second plan l'un des principaux enseignements des travaux prospectifs de RTE : **l'évolution stable ou en baisse de la consommation électrique dans toutes les simulations du gestionnaire de réseau, même avec un développement très ambitieux de la mobilité électrique.** RTE avait auparavant pour habitude de prévoir des hausses qui ne se confirmaient pas dans la réalité, la consommation d'électricité étant stable en France depuis plusieurs années. Pour la première fois, RTE a consulté des experts, des acteurs de la société civile, des entreprises, a confronté les hypothèses, a détaillé les évolutions de consommation, usage par usage, en intégrant des transferts d'usage et des effets rebonds. Le résultat est sans appel, même s'il mécontente le lobby du nucléaire : la consommation d'électricité n'augmente plus, et très probablement, va diminuer dans les années qui viennent.

La crédibilité de fortes exportations d'électricité en question

Le report de l'objectif 50 % de nucléaire annoncé par Nicolas Hulot a masqué cette vérité qui dérange. A la suite de cette annonce, EDF a affirmé le 30 janvier ne pas avoir l'intention de fermer de réacteurs nucléaires, hormis Fessenheim, avant 2029. Un scénario inenvisageable, compte tenu de la stabilisation voire de la baisse de la consommation d'électricité et du développement des énergies renouvelables.

Mais la filière nucléaire a imaginé une solution simple pour que ce scénario soit possible : une hausse forte des exportations d'électricité par la France. Est-ce un hasard si les deux scénarios de RTE retenus par le gouvernement pour cadrer le débat sur la PPE sont ceux qui prévoient le moins de fermetures de réacteurs nucléaires et une hausse très importante des exportations d'électricité vers les pays voisins pour arriver en 2035 à un niveau équivalent à la production de 20 réacteurs nucléaires ?

De tels niveaux d'exportations sont hautement improbables. D'une part, les défaillances régulières de nos réacteurs nucléaires vieillissants limitent la disponibilité de ces installations et par conséquent leur production, ce qui est insuffisamment pris en compte dans les prévisions. D'autres part, nos voisins n'ont pas prévu d'importer autant d'électricité. Des pays comme l'Allemagne, ayant fait le choix de la sortie du nucléaire, seront peu enclins à importer une électricité fortement nucléarisée. Enfin, l'acceptabilité par les Français de la prolongation de nombreux réacteurs, et l'accumulation des déchets nucléaires induits, uniquement pour alimenter nos voisins, est loin d'être acquise.

Un socle minimal

pour mettre réellement la France sur les rails de la transition énergétique

Respérer un air libéré des gaz d'échappement, se chauffer sans se ruiner, vivre dans des territoires redynamisés et créer de nouvelles coopérations entre les villes et les campagnes, engager nos entreprises, petites et grandes dans des activités d'avenir, avoir accès à une énergie sûre, inépuisable et produite plus localement, indépendante des conflits géopolitiques, voilà autant d'enjeux auxquels la transition énergétique va contribuer.

Une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est en construction et va définir les évolutions de notre système énergétique jusqu'à 2028, conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique de 2015. C'est l'occasion de s'engager vraiment dans la transition énergétique, mais seulement si cette PPE se fonde sur des principes forts :

1 Engager et massifier la rénovation des logements privés au travers de deux leviers : assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et orienter les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires. Ces économies d'énergie génèrent pour ces ménages un cercle vertueux d'économies sur d'autres aspects comme les dépenses de santé qui donne encore plus de valeur aux économies d'énergies générées.

2 Améliorer les économies d'énergie et d'électricité sur les équipements domestiques (chaudières, chauffages d'appoint...), lesquelles allégeront aussi le budget des ménages (via l'application de normes).

3 Atténuer la pollution de l'air qui nuit à notre santé et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le trafic routier, et notamment le transport routier de marchandises par la suppression des avantages fiscaux du gazole routier et la fixation d'objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire. Limiter également la part de la voiture individuelle, au moyen d'appels à projets cofinancés par l'État pour donner accès à tous à une mobilité plus écologique, comme les transports en commun (750 millions d'euros) et les infrastructures cyclables (200 millions d'euros par an), en vue de

généraliser les villes à basses émissions. Renforcer les aides au changement de comportement comme l'indemnité kilométrique vélo obligatoire et le bonus pour les vélos à assistance électrique. Enfin, limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris.

4 Faire le choix clair des énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives et créatrices d'emplois en fixant pour 2023 comme objectif minimum les fourchettes hautes de la précédente PPE pour chaque filière et en se donnant les moyens d'aller vers 45 % d'énergies renouvelables en 2030.

5 Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables portées ou financées par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030. Le développement des énergies renouvelables est inséparable d'une appropriation locale de ces projets. C'est le constat qui a été fait, dans de nombreux pays en Europe, leaders en matière d'énergies renouvelables.

6 Fermer les dernières centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés.

7 Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025. Le nombre des réacteurs à fermer devra être inscrit dans la PPE. La PPE doit donner une visibilité claire sur l'évolution du parc nucléaire pour éviter des investissements inutiles et anticiper et accompagner les fermetures de réacteurs dans les territoires.

Ce n'est qu'à ces conditions que la France façonnera un nouveau paysage de l'énergie, plus solidaire, respectueux de l'environnement, résistant aux crises et créateur d'activités et d'emplois au cœur des territoires

Ce que vous ne trouverez pas

dans le dossier du Ministère de la Transition écologique et solidaire pour le débat public sur la PPE

Le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie a comme point d'entrée le dossier du maître d'ouvrage (le Ministère de la Transition écologique et solidaire). Ce document, long de 168 pages, donne peu d'indications sur les premières orientations pour la révision actuelle de la PPE. Il comprend aussi de nombreuses zones d'ombre, en particulier sur l'économie très fragilisée de la filière nucléaire, son coût et la compétitivité relative des énergies renouvelables, qui ne cesse d'augmenter.

La baisse de la consommation d'énergie – avec l'objectif de 20 % de réduction en 2030 prévu dans la loi de transition énergétique - n'est pas exploitée à sa juste valeur

- Le document ne présente ni ne verse au débat le scénario de référence sur la consommation d'énergie conçu pour la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la PPE. Pourtant, de nombreux ateliers ont eu lieu en 2017, usage par usage (bâtiment, mobilité, industrie...) pour déterminer des trajectoires et proposer des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs de la loi.
- Le maître d'ouvrage a écarté l'hypothèse la plus basse de consommation d'électricité de RTE qui n'était présente que dans le scénario Watt.

Les seules hypothèses présentées concernant la prolongation des réacteurs nucléaires sont incompatibles avec la loi, et peu réalistes.

- Les deux scénarios de RTE (Volt et Ampère) retenus par le Ministère de la Transition écologique et solidaire sont ceux qui prévoient de fermer le plus petit nombre de réacteurs nucléaires d'ici 2035 (9 et 16).
- Si l'on appliquait ces scénarios, à supposer que l'on commence par fermer les réacteurs les plus anciens, cela reviendrait à laisser une vingtaine de réacteurs en fonctionnement au-delà de 50 ans. Au-delà des problèmes liés à la sûreté et à la sécurité, se pose la question du réalisme de ce scénario : certains équipements nucléaires vulnérables au vieillissement ne sont ni remplaçables ni réparables.
- Les deux scénarios de RTE retenus par le Ministère prévoient l'équivalent de la production de 20 réacteurs nucléaires pour l'exportation d'électricité vers les pays voisins, une hausse d'un facteur 2,5 par rapport à la situation actuelle. C'est 25 à 30 % de la production d'électricité qui dans ces scénarios est à terme exportée.
- De tels scénarios dépendent notamment de l'instauration, en France et dans les pays voisins, d'une taxe carbone sur la production d'électricité. Cela ne sera pas acceptable par ces pays, en particulier par l'Allemagne, si cela les amène à importer une électricité fortement nucléarisée. Il est même important, pour qu'un tel prix plancher du carbone soit instauré et des centrales au charbon fermées dans ces pays, que la France montre sa volonté d'effectivement réduire la part du nucléaire dans sa production électrique, via un plan de fermeture de certains réacteurs.

CE QUE VOUS NE TROUVEREZ PAS DANS LE DOSSIER DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE POUR LE DÉBAT PUBLIC SUR LA PPE

- Les quantités de déchets nucléaires produites, très différentes d'un scénario à l'autre, ne sont pas présentées dans le dossier. C'est pourtant une donnée qui concerne tous les Français, autant que les émissions de CO₂ de notre production électrique, elles bien renseignées.
- Il est impossible de garantir à l'avance la durée d'indisponibilité qu'engendreront, sur chaque réacteur, les travaux nécessaires à l'autorisation de leur prolongation, ni même si cette autorisation pourra être accordée.
- Le taux d'équipement important en chauffage électrique en France, ainsi que les nombreux logements mal isolés, font peser chaque hiver des risques sur notre système électrique. Chaque degré en moins sur le thermomètre impose de trouver sur le marché l'équivalent de plus de deux réacteurs nucléaires. Une réalité qui fait de la France le pays le plus «thermo-sensible» d'Europe, (c'est-à-dire le plus sensible au froid).

Les coûts réels du nucléaire ne sont pas mis en débat alors que le coût des renouvelables diminue de plus en plus

- **Le coût du nucléaire existant ne cesse d'augmenter.** Le coût courant économique du nucléaire français est ainsi passé, selon la Cour des comptes, de 49,6 €/MWh en 2010 à 59,8 €/MWh en 2013, puis à 62,6₂₀₁₃ €/MWh au second semestre 2014. Le coût réel est sans doute encore plus élevé aujourd'hui, ne serait-ce que du fait de la baisse de la production du parc ces dernières années, qui n'était plus que de 379 TWh en 2017 (au lieu de 410 TWh dans le rapport de la Cour des comptes). En tenant compte d'une production de 379 TWh, une rapide actualisation fait passer le coût de 62,6₂₀₁₃ €/MWh à 67,7₂₀₁₃ €/MWh.
- A l'inverse, le coût des énergies renouvelables, en particulier du solaire et de l'éolien, ne cesse de baisser, les rendant de plus en plus compétitives. Ainsi, les derniers appels d'offres ont abouti à un prix moyen pondéré de 65,4 €/MWh pour l'éolien terrestre et de 61,6 €/MWh pour les centrales solaires au sol de grande puissance.

La situation économique et financière d'EDF est extrêmement fragile et l'entêtement du groupe à vouloir continuer dans la voie du nucléaire fait peser un risque fort pour son actionnaire principal, l'État, et donc pour les contribuables.

- EDF reste lourdement endettée. La dette brute a quasiment triplé en 10 ans, atteignant un niveau record de 75 milliards d'euros en 2016. Si elle a diminué en 2017, c'est principalement grâce à des décisions exceptionnelles, dont la cession de gros actifs (dont RTE) et les augmentations de capital. Elle pèse encore 67 milliards d'euros. En l'absence d'un free cash-flow positif, EDF est régulièrement contrainte d'emprunter sur les marchés financiers pour payer ses dividendes et pour rembourser les obligations arrivant à échéance.
- La situation d'EDF s'est dégradée en 2017 : l'excédent brut d'exploitation et le résultat net courant atteignent leur niveau le plus faible depuis 2006. Le chiffre d'affaire du groupe était de nouveau en baisse, et le ratio EBITDA/endettement net se détériore.

CE QUE VOUS NE TROUVEREZ PAS DANS LE DOSSIER DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE POUR LE DÉBAT PUBLIC SUR LA PPE

- EDF a sous-évalué les charges liées à la gestion des déchets et au démantèlement des réacteurs. Chaque année, EDF revoit ses estimations à la hausse. Malgré cela, la question de leur sous-évaluation reste plus que jamais d'actualité alors que ses concurrents européens (Engie, Eon ou RWE) font des évaluations nettement plus élevées pour des technologies comparables.
- Le coût global de l'EPR de Flamanville est désormais de 11,5 milliards d'euros (31/12/2017). On peut considérer que chaque année passée représente un investissement supplémentaire de 0,9 milliard d'euros comme ce fut le cas en 2016 et 2017. Ces investissements ne prennent pas en compte le surcoût des travaux liés à la centaine d'anomalies recensées par EDF en février dernier.
- Au total, selon nos calculs, les investissements prévus par EDF représenteraient près de 160 milliards d'euros sur 10 ans¹. L'exploitant est-il en capacité de faire face à un tel mur d'investissement alors que cela fait 11 ans que son activité ne lui permet même pas de rembourser ses dettes et de payer ses actionnaires? Les décisions prises dans le cadre de la PPE doivent tenir compte du niveau de risque et d'incertitude et interroger la capacité de l'exploitant à financer le prolongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires, assurer la sûreté et la sécurité du parc nucléaire français et la gestion des déchets.

Les idées reçues que vous trouverez dans le dossier du débat :

- L'uranium n'est pas classé dans les ressources "épuisables"
- Le nucléaire est présenté comme n'émettant pas de CO₂ alors qu'en analyse de cycle de vie, le nucléaire émet en réalité du CO₂.
- Le nucléaire est présenté comme contribuant à l'indépendance énergétique de la France, sans tenir compte de l'extraction et transport de l'uranium.
- Le retraitement est abusivement présenté comme un "recyclage" alors qu'en réalité, une très faible partie du combustible usé est retraité dans les faits.
- Le nucléaire est mis sur le même plan que les énergies renouvelables, comme présentant "un coût d'investissement significatif et un coût marginal faible" : quid de la gestion des déchets ? Du démantèlement ?
- L'énergie renouvelable serait « intermittente », la centrale nucléaire non. Aujourd'hui, les centrales nucléaires françaises sont de plus en plus « intermittentes » à cause des arrêts techniques imprévus. Les énergies renouvelables sont en revanche variables : Selon les études d'expertise de l'ADEME, négaWatt, RTE, Greenpeace, la France serait capable d'affronter un hiver très froid (comme en 2012), ou une semaine où le vent souffle peu. Il faut pour cela diversifier les sources d'énergies renouvelables et valoriser leurs complémentarités, développer le pilotage de la demande, les moyens de stockage, les connexions de réseau avec les autres pays européens

1. Ce calcul résulte de l'addition des dépenses d'EDF entre 2018 et 2027 : Hinkley Point, Grand Carénage, Plan Cap 2030, EPR de Flamanville, investissements dans le réseau, gestion des actifs à l'étranger, plan solaire. Dans le cas de dépenses non-chiffrées par EDF, nous avons fait une estimation conservatrice.

Contacts presse

CLER Réseau pour la transition énergétique et Réseau Action Climat

Anne BRINGAULT
06 07 34 40 67

FNE

Jean-David ABEL
06 77 04 23 30

Fondation pour la Nature et l'Homme

Célia GAUTIER
06 72 34 00 27

Greenpeace France

Meryl SOTTY
06 73 89 48 90

Réseau Sortir du nucléaire

Charlotte MIJEON
06 64 66 01 23

WWF France

Héloïse PICHON
06 35 34 74 64



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

